



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement

Question écrite n° 65176

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les expérimentations en matière d'orientation. Le Gouvernement a récemment annoncé que, d'ici à 2016, douze académies expérimenteront dans une centaine de collèges la liberté de choix laissée aux parents pour l'orientation de leurs enfants en fin de 3e. Elle lui demande de bien vouloir communiquer la liste des académies concernées.

Texte de la réponse

Développer une orientation davantage choisie, concevoir une école juste, bienveillante et accessible à tous, c'est mieux prendre en compte les élèves et leur famille. Selon le principe d'une co-éducation entre les équipes éducatives et les parents, ces derniers doivent être associés à l'élaboration du projet personnel et professionnel de leur enfant. C'est dans ce cadre qu'une expérimentation a été mise en place à la rentrée 2013. Elle fait partie des mesures annoncées lors du comité interministériel à la jeunesse qui s'est tenu le 21 février 2013. Elle a pour base législative l'article 48 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Sa mise en oeuvre est précisée dans le décret n° 2014-6 du 7 janvier 2014 et la liste des établissements inscrite dans les arrêtés du 25 mars 2014 et du 19 mai 2014. Ce dernier fixe la liste complémentaire de six établissements supplémentaires retenus pour l'expérimentation du choix donné à la famille. L'expérimentation consiste à donner le choix de la voie d'orientation aux familles en fin de classe de troisième. Menée dans 107 collèges dans les 13 académies (Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Limoges, Lyon, Montpellier, Poitiers, Reims, Rennes, Strasbourg, Toulouse). Elle vise à répondre à la volonté d'aller vers une orientation qui soit davantage « choisie » et moins « subie » par les élèves et leur famille. L'objectif est de renforcer le climat de confiance et d'instaurer un dialogue approfondi entre les familles et les équipes éducatives. Les collèges expérimentateurs s'engagent à accompagner le jeune et sa famille tout au long d'un parcours d'information et d'orientation, pour les amener vers la voie d'orientation souhaitée. Cette expérimentation induit un changement de posture des enseignants qui ont pris conscience qu'il fallait apporter un autre éclairage à l'élève et à sa famille. Leur connaissance des filières et des élèves eux-mêmes permet qu'ils soient davantage perçus comme des « enseignants accompagnateurs ». Dans l'organisation et le travail en équipe pluridisciplinaire, cette expérimentation permet aussi de développer un travail plus étroit avec le conseiller d'orientation-psychologue et de créer des interactions plus nombreuses au sein des équipes pour définir clairement le cadre de l'orientation et celui de l'affectation. Les élèves en difficulté et leur famille se sentent mieux écoutés. L'expérimentation donne une opportunité à la famille et aux enseignants de développer un lien de confiance. Le rapport avec les familles est ainsi amélioré. La discussion ne porte pas sur la décision d'orientation puisqu'elle est actée par la famille.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65176

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 septembre 2014](#), page 8182

Réponse publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4561